



L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS L'UNION EUROPEENNE

Déclaration du Comité permanent de la Commission des Conférences épiscopales de l'Union européenne (COMECE) sur la proposition du Président Macron d'inscrire le droit à l'avortement dans la Charte des Droits Fondamentaux

Suite au discours du Président Macron devant le Parlement européen le 19 janvier 2022 avec sa proposition d'actualiser la Charte européenne des droits fondamentaux pour y inclure la reconnaissance d'un droit à l'avortement, nous souhaitons exprimer notre profonde inquiétude et notre opposition.

Depuis ses débuts, le processus d'intégration européenne a toujours été soutenu et accompagné de près par l'Église. Nous sommes d'accord avec le président Macron sur l'importance de défendre et de promouvoir les valeurs de l'Union européenne. Mais nous souhaitons souligner que l'une des principales valeurs est le respect de la dignité de toute personne humaine à chaque étape de sa vie, en particulier dans les situations de totale vulnérabilité, comme c'est le cas d'un enfant à naître. Les pères fondateurs de l'Union européenne, s'appuyant sur la véritable tradition humaniste qui fait de l'Europe ce qu'elle est, étaient très conscients de l'importance fondamentale de la dignité inaliénable de la personne humaine ainsi que de la communauté comme base commune de notre Union.

Nous sommes conscients de la tragédie et de la complexité des situations dans lesquelles se trouvent les mères qui envisagent un avortement. S'occuper des femmes qui se trouvent dans une situation difficile ou conflictuelle en raison de leur grossesse est un élément central du ministère diaconal de l'Église et doit également être un devoir exercé par nos sociétés. Les femmes en détresse ne doivent pas être laissées seules, et le droit à la vie de l'enfant à naître ne peut être ignoré. Tous deux doivent recevoir toute l'aide et l'assistance nécessaires.

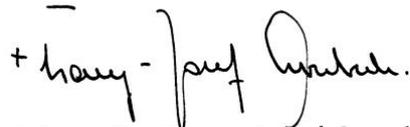
D'un point de vue juridique, il n'existe aucun droit à l'avortement reconnu dans le droit européen ou international. Tenter de changer cela en introduisant un prétendu droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne va non seulement à l'encontre des croyances et valeurs européennes fondamentales, mais constituerait une loi injuste, dépourvue de fondement éthique et destinée à être une cause de conflit perpétuel entre les citoyens de l'UE. L'intégration européenne devrait toujours favoriser et promouvoir le respect des différentes identités et éviter les impositions idéologiques. En ce sens, la proposition du président Macron d'insérer ce prétendu droit ne peut en aucun cas être considérée comme un « *nouveau souffle à notre socle de droits* ».



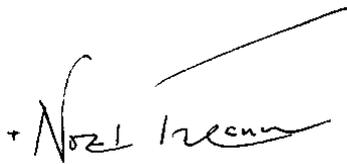
H.Em. Jean-Claude Cardinal Hollerich SJ
Archbishop of Luxembourg
President of COMECE



H.E. Msgr. Mariano Crociata
Bishop of Latina
First Vice-President of COMECE



H.E. Msgr. Dr. Franz-Josef Overbeck
Bishop of Essen
Vice-President of COMECE



H.E. Msgr. Noel Treanor
Bishop of Down and Connor
Vice-President of COMECE



H.E. Msgr. Jan Vokal
Bishop of Hradec Kralove
Vice-President of COMECE